

6/ Prévention et promotion de la santé

I. Introduction

Buts de la prévention, l'éducation pour la santé et la promotion de la santé

- Anticiper la maladie
- Assurer le contrôle de sa santé
- Améliorer l'état de santé de la population
- Favoriser les "bons" comportements individuels et collectifs

Notion de mortalité évitable

Estimée à 60 000 décès/an en France, liée aux comportements à risque et aux systèmes de soins

Loi 1902

Les précautions à prendre pour prévenir ou faire cesser les maladies transmissibles

Les prescriptions destinées à assurer la salubrité (ex: prescription alimentation en eau potable)

Après l'ère hygiéniste

2 nouvelles approches voient le jour

L'éducation pour la santé

- centrée sur la personne
- prend en compte le vécu des individus
- doit permettre à chacun d'améliorer sa santé à partir de ses connaissances nouvelles

La promotion de la santé

- plus centrée sur le risque
- repose sur la capacité des individus et des groupes à agir sur leurs conditions de vie
- vise à l'instauration d'un environnement culturel favorable à la santé
- intègre en plus de l'éducation pour la santé, l'environnement général qui donne une cohérence aux messages d'éducation pour la santé

Définition politique de prévention - Loi du 4 Mars 2002

La politique de prévention a pour but d'améliorer l'état de santé de la population en évitant l'apparition, le développement ou l'aggravation des maladies ou accidents et en favorisant les comportements individuels et collectifs pouvant contribuer à réduire le risque de maladie et d'accident

A travers la promotion de la santé, cette politique donne à chacun les moyens de protéger et d'améliorer sa propre santé

II. Les approches de la prévention

La prévention selon l'OMS: ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre ou la gravité des maladies ou accidents

Prévention primaire

Diminuer l'incidence d'une maladie, réduire l'apparition de nouveaux cas

Exemple hépatite B

- vaccination
- contrôle de la transmission liée aux dons de sang et d'organes
- lutte contre la transmission nosocomiale
- réduction des pratiques à risque chez les usagers de drogues

Accidents d'exposition au sang (AES)

Tout contact avec du sang ou un liquide biologique contaminé, lors d'une piqûre avec une aiguille, une coupure avec un objet tranchant ou par contact sur une plaie, une peau non intacte ou une muqueuse

Nombreux risques de transmission

Soins immédiats en cas d'accident per cutané (APC)

- arrêt du soin
- ne pas faire saigner
- nettoyage de la plaie immédiat à l'eau courante et au savon
- rinçage abondant
- antiseptie (> 5 min): Dakin, eau de javel, alcool ou bétadine dermique

Soins immédiats en cas de contact cutané-muqueux

- arrêt du soin
- rinçage immédiat, abondant, prolongé au sérum physiologique ou à l'eau

Prévention des AES

- vaccination contre hépatite B et contrôle anticorps anti-HBs
- surveillance des AES pour guider les actions et évaluer leur impact
- application des précautions standards
- mise à disposition de matériel de protection adapté
- intégration de la sécurité dans l'organisation du travail
- formation et information du personnel
- diffusion d'une conduite à tenir en cas d'AES

Précautions standards

- port de gants
- protéger toute plaie
- hygiène des mains
- manipulation prudente d'instruments pointus ou tranchants potentiellement contaminés
- ne jamais recapuchonner les aiguilles
- jeter immédiatement les aiguilles et autres objets piquants ou coupants dans un conteneur adapté
- porter un masque, des lunettes, une surblouse lorsqu'il y a un risque de projection

En résumé

- approche pluridisciplinaire
- programme multifactoriel
- action sur la durée

Prévention secondaire

Tous les actes destinés à réduire la prévalence de la maladie et donc sa durée d'évolution (dépistage, tests diagnostiques, examens de santé, traitement précoce)

Dépistage des cancers

- Sein: mammographie
- Col de l'utérus: frottis
- Colon: hemmocult
- Prostate: dépistage individuel fréquent, dosage PSA (antigène prostatique)

Définition du dépistage: réalisation d'un test systématique et standardisé, à une population ou à un individu, asymptomatique, pour identifier une probabilité élevée d'être porteur d'une maladie

Différents types de dépistage

- dépistage individuel
- dépistage ciblé (limité aux populations à risque)
- dépistage organisé (action de santé publique)

Dépistage du cancer colorectal

- conditions de la généralisation: incidence élevée, pronostic grave, histoire naturelle de la maladie connue, intérêt établi d'un diagnostic précoce, absence de prévention ciblée, test adapté, efficacité avérée
- 3e cas de cancer le plus répandu
- le test doit être simple, acceptable, sans danger, peu coûteux et d'efficacité démontrée en population
- test de dépistage ne veut pas dire diagnostic
- efficacité avérée = réduction de la mortalité par cancer colorectal

Explications du dépistage du cancer colorectal

- dépistage organisé
- hommes et femmes de 50 à 74 ans à risque moyen sans symptôme ni facteur de risque particulier
- courrier personnalisé pour consulter son médecin généraliste
- teste au Gaiac (réaction colorée bleue avec révélation par l'eau oxygénée)
- prise en charge à 100% par la caisse primaire d'assurance maladie

Prévention tertiaire

Tous les actes destinés à diminuer la fréquence des incapacités chroniques ou des récives dans la population et donc à réduire les invalidités fonctionnelles dues à la maladie

Education du patient, soin de réadaptation

Distinguer la prévention en 3 sous-ensemble

Prévention universelle (ex: école, dents)

Prévention orientée vers les sujets aux comportements à risque

Prévention ciblée vers les malades pour qu'ils gèrent au mieux leurs maladies

III. Les actions de la prévention

Champs d'action de la prévention

- conditions de vie
- facteurs de risque et de maladies
- gestion de sa maladie

Thèmes généraux ou spécifiques

Conditions à la mise en place d'une action de prévention

Bonne connaissance du problème

Etude sur les comportements des groupes concernés

Prise de conscience d'une possibilité de prévention

Mobilisation des acteurs

Formation des acteurs

Elaboration d'outils d'éducation pour la santé

Les moyens et les mesures collectives

Réglementation, vaccination (prévention primaire)

Dépistage (prévention secondaire)

Actions d'information et de communication (prévention orientée, ciblée ou universelle)

Améliorations technologiques (prévention passive)

Les moyens et l'éducation individuelle

Rôle primordial de la famille dans l'éducation des enfants

- doit favoriser des modèles de comportements et encourager les comportements favorables au maintien de la santé

Rôle des professionnels de santé

- un acte médical, un examen de santé ou achat d'un produit de santé sont des occasions privilégiées pour délivrer des messages de prévention

IV. Les acteurs et l'organisation de la prévention

Les décideurs

- fixer les grandes orientations
- élaborer les textes réglementaires
- assurer le financement des actions

Les acteurs de terrain

- professionnels de santé
- associations (tabac, alcool, drogue...)

V. Promotion de la santé

Charte d'Ottawa, OMS, 1986

- "La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens pour l'améliorer"

Charte de Bangkok, OMS, 2005

- Nouvelle charte, 20 ans plus tard
- Réitère l'orientation de la première
- Implique de créer un partenaire mondial pour renforcer les acquis d'Ottawa

www.fiches-ide.com